

Image not found or type unknown



succession patrimoine familial

Par **bmw**, le **01/03/2010** à **18:16**

ce jour un des 8 enfants réclame 2 ans de travail à la ferme, a l'age de 21ans déclaré (1970). mais pas de salaire(ferme familial). les 7 enfants signent la succession et le notaire dit après avoir signé, votre frère veut 24000 e , 24 mois de travail a la ferme; question, peut il faire valoir ce droit?
question,le notaire devait il le dire avant la signature? MECI